

Déclaration liminaire des représentants de Solidaires Finances Publiques au Comité Technique Local du 5 avril 2017

Monsieur le Président,

En ce premier Comité Technique Local (CTL) de printemps, nous nous retrouvons pour évoquer :

Le nouveau règlement intérieur applicable au CTL

La modification des horaires d'ouverture du CFP de Tonnerre

L'Aménagement des Structures et du Réseau 2018

La présentation du Programme Annuel de Prévention 2017, et non Le Programme d'Actions Prioritaires qui n'est plus aussi prioritaire puisque plus à l'ordre du jour de ce CTL..

Et enfin l'accueil sur rendez vous pour Auxerre et Sens et accessoirement ?! la re-création d'une cellule foncière sur Sens.

Curieusement rien sur le budget, rien sur la formation professionnelle, rien sur la campagne IR 2017, rien sur les projets immobiliers, rien sur l'équipe de renfort, rien sur l'activité de la cellule informatique et rien sur le prélèvement à la source.

Nous ne pourrions nous satisfaire d'une simple évocation de ces points en questions diverses.

Lors de précédentes instances, vous nous aviez indiqué que vous souhaitiez davantage de marges de manœuvres et de pouvoir en local.

Curieusement nous allons voter à nouveau sur un règlement intérieur qui a déjà été adopté à l'issue des dernières élections professionnelles qui datent de décembre 2014 sans qu'aucun changement ne soit intervenu.

Il semblerait que ce soit la DG qui soit à l'origine de cette réécriture, dans une logique purement budgétaire de réduction des coûts.

C'est donc l'occasion pour vous, président de l'instance concernée, de prendre en compte nos demandes et de pouvoir y apporter les amendements souhaités.

Nous ne doutons pas que vous saurez faire preuve de souplesse et de discernement et que vous favoriserez le dialogue social au sein de nos instances.

Pour en revenir au fonctionnement de la DDFIP 89, le problème principal reste, pour Solidaires Finances Publiques le manque de moyens et toutes les réformes de structures, toutes les réorganisations effectuées n'y changeront rien,

Nous souhaitons juste rappeler que l'accueil sur rendez-vous ne désintoxiquera pas les contribuables de l'accueil physique, bien au contraire.

Qu'en sera-t-il au moment de la mise en œuvre du prélèvement à la source qui constitue une véritable usine à gaz ?

Un renforcement de l'accueil s'impose et exige des moyens tant sur le plan budgétaire qu'humain.

Nous tenons également à rappeler que la réorganisation des missions domaniales et cadastrales en 2003 avait fait l'objet d'une expérimentation dans notre département, dont le protocole fut présenté en CT, présidé à l'époque par M.PAGES, ce qui avait contribué à sa promotion de délégué interrégional. Il est curieux de constater de nouvelles évolutions :

- la DDFIP 89 perdra l'évaluation des domaines au 01/09/2017 au profit de la Côte d'Or .
- la création d'une cellule foncière sur le CFP de Sens.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la suppression du CDIF sur Sens étaient notamment la mise en place d'un interlocuteur fiscal unique pour les particuliers et le maintien de la qualité des bases de fiscalité locale pour les collectivités territoriales.

Et 14 ans après, on respécialise !!

Finalement faire et défaire, c'est toujours travailler !!!!!!!

De spécialistes, nous sommes devenus des généralistes pour réapprendre au final la spécificité des missions.

Les modifications que vous allez imposer aux agents du département impacteront leur quotidien et leurs conditions de travail de façon durable alors que vous n'êtes que de passage.

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques vous demande de convoquer rapidement un CTL présentant les conclusions du groupe de travail du Baromètre Social.